L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 26 MAI 1837

EXEMPLE A SUIVRE

La banque des *Planters* de Natchez a annoncé qu'elle paierait six pour cent d'intérêt sur tous billets qui lui seraient présentés, ainsi que sur tous chèques, jusqu'à ce qu'elle reprenne le paiement en espèces, jusqu'à ce qu'elle reprenne le cours ordinaire de ses opérations. Voici les résolutions adoptées par la direction:

Résolu, Qu'il sera du devoir du receveur ou de son représentant de la banque, jusqu'à l'époque de la reprise des paiements en espèces, d'endosser tout billet qui serait présenté au comptoir pour en avoir le paiement pour la présentation; et que tel billet ainsi présenté et endossé portera intérêt à raison de six pour cent par an, jusqu'à ce que la banque reprenne ses paiements en espèces.

Résolu, Que tout dépôt particulier dans cette banque, à dater du jour où il sera présenté au chèque, portera intérêt, en tout ou en partie, portera intérêt au taux ci-dessus prescrit, sur le montant du chèque présenté, jusqu'à la reprise des paiemens en espèces. [illegible] Extrait des minutes.

H. D. MANDEVILLE, caissier.
Banque des Planters, 15 mai 1837.

La banque du rail-road de Vickshurg continue à [illegible] à payer en espèces tous ses billets.

Les directeurs de la Banque Commerciale de Manchester, état du Mississipi, a annoncé que cette institution paiera à tous ceux qui se présenteront [illegible] en espèces sur tous [illegible] à la banque, et que [illegible] D'après l'exposé [illegible] banque, il paraît qu'elle a un avoir de [illegible] circulation de $220,000.

THEATRE.

[illegible] Assez longtemps [illegible] au théâtre d'Orléans [illegible] Au commencement [illegible] Mme. Pantanelli [illegible] Mr. Fornasari, nous devons [illegible] Quelle importe qu'un [illegible] Moïse et Robert le Diable, ont exalté [illegible] de *fadèsse* [illegible] *par des bienfaits* [illegible] belle voix qui chantait [illegible] Meyerbeer.

[illegible] Heureux [illegible] la mélodie! [illegible] Norma [illegible] Mr. Prévost [illegible] Bellini, joué par Mme. Pantanelli!

PAR LA
MALLE EXPRESSE.
NOUVELLES DE NEW-YORK.

Les nouvelles que nous recevons de New-York [illegible] changement [illegible] convocation du congrès [illegible] La somme totale [illegible] à *quarante neuf* [illegible] payé en conséquence [illegible] en espèce.

[illegible] la *Métropole* à Washington, [illegible] paiemens en espèces.

CANADA.—La Chambre des Communes [illegible] Palmerston, après avoir [illegible] au sujet du [illegible] présentées par le Canada [illegible] Mr. Roebuck proposa un autre plan [illegible] conseil législatif [illegible] serait composé de [illegible] conseillers nommés [illegible] Lord John Russell [illegible] M. Roebuck [illegible] le Canada et l'Angleterre [illegible] adopté à une majorité de 262 voix [illegible].

Nouvelles plus récentes d'Europe.

[illegible] New York par l'arrivée du paquebot [illegible] parti de Liverpool le 16 avril [illegible] de New-York, du 8 et du 16 mars [illegible] Liverpool, mais les nouvelles [illegible] avec impatience [illegible] la faillite de Messrs. [illegible] le 17 mars, quoique le [illegible] en Angleterre des lettres [illegible] embarras qu'éprouvaient [illegible] Nouvelle-Orléans. [illegible] du 21 qui fera connaître en Angleterre [illegible] de Liverpool [illegible] Angleterre [illegible] les lettres particulières [illegible] la gêne en Angleterre [illegible] américaines [illegible] aucun journal ne laisse [illegible] de Paris vont jusqu'au 12 avril [illegible] Sophie de l'Isle, décédée à [illegible] née de Sa Majesté, madame [illegible] en 1825 Sir Philip Charles Sydney [illegible] que des arrangemens [illegible] Hull [illegible] Auguste, dit le *Liverpool Standard* [illegible] Aaron Lees & Cie., de Manchester [illegible] suspension [illegible] quelques jours, va reprendre [illegible]

[illegible] 14 avril, au soir. Les inquiétudes [illegible] les embarras qui pèsent aujourd'hui [illegible] commerce et sur les principales maisons [illegible] ne sont pas calmées. [illegible] sur la décision que prendra la banque [illegible] au sujet de la demande faite par les [illegible] de Liverpool et Manchester, mais il y a tout [illegible] qu'elle n'accordera pas le secours que [illegible] commerce de ces deux grandes villes.

Les consolidés ont éprouvé une baisse légère et sont cotés au comptant, de 90 1/2 à 90 5/8, actions de la banque à 204 1/2. La prime sur les bons de l'Echiquier est de 38 à 40 sch, sur les bons des Indes, de 37 à 39.

On a fait peu d'opérations de change, sur Paris, il se tient ferme, mais en général, il n'y a point de changement. Les transactions dans les fonds étrangers, sont peu de chose; la confiance est trop rare pour les spéculations.

Les nouvelles reçues de l'Inde aujourd'hui portent que le gouvernement a déterminé de commencer immédiatement les hostilités contre le Rajah Goom Soor.

FRANCE.

La crise continue. Le Roi refuse d'accepter la seule combinaison ministérielle qui puisse se soutenir dans les circonstances actuelles.

Le *Journal de Paris*, du 12 avril, dit que la liste suivante circule depuis la veille dans les cercles politiques de la capitale, mais que, tout honorables que soient les noms qui la composent, cependant ils ne peuvent former un ministère capable de résister pendant longtemps. Ce sont:

M. Molé, ministre des affaires étrangères, et président du conseil,
M. Montalivet, de l'intérieur,
M. Barthe, de la justice,
M. Gouin ou M. Duvergier de Hauranne, des finances,
Le Général Bernard, de la guerre,
M. Martin du Nord, du commerce,
M. de Rosamel, de la marine,
M. Salvandy, de l'instruction publique.

[illegible] "Enfin, maréchal, vous ou l'un ou l'autre des ces messieurs consentez à faire partie du conseil [illegible] MM. Thiers, Passy et Humann [illegible]

Le *Constitutionnel* publie aussi son anecdote. [illegible] *Apanage* [illegible] *Journal des Débats* [illegible]

[illegible] Le Moniteur de Paris du 12 avril [illegible]

ESPAGNE.

[illegible] Lopez [illegible]

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

"Narbonne, 4 avril.

[illegible]

Bayonne, 11 avril.

Le général Iribarren est nommé [illegible]

TURQUIE.—L'*Allgemeine Zeitung* [illegible]

LA MAISON PERDUE.
HISTOIRE DE L'EMPIRE.

[illegible]

sauter [illegible] de s'informer de sa femme. On lui indique [illegible] la maison en face de l'endroit [illegible] Le valet qui court [illegible] domestiques et parvient [illegible] à coucher de Me de M.

[illegible] Ah! ah! c'est [illegible] mon cher, dit-elle enfin. Ah çà, qu'est-ce [illegible] donc pour venir me réveiller [illegible]

Ma maison, Madame, ma maison! s'écrie le malheureux époux.

Vous êtes [illegible] reprit la noble dame; vous me révélez [illegible] me sachant malade, très sensible des nerfs, [illegible] me demandez seulement pas comment je me porte!

—Eh! Madame, avant tout, je veux savoir comment se porte ma maison.

Elle n'a plus cette [illegible]

Que voulez-vous dire?

Que je suis la plus malheureuse des femmes, Monsieur, et que c'est à vous que je dois tous mes malheurs. Cela est bien vrai; tenez d'abord, premier malheur et le père de tous les autres, vous m'avez épousée.

Ma maison!

Nous y viendrons. Second malheur en plusieurs parties, vous m'avez fait cinq enfans.

Ma maison!

N'est pas encore faite. Troisième malheur, vous me forcez par votre ignoble ambition à paraître à la cour de l'Usurpateur, moi, la vicomtesse de M....!

Ma maison!

N'est pas faite, Monsieur, pour se commettre avec ces gens-là.

Ma maison!

J'y suis au plojeu je fus; vous savez que cette maison me déplaisait [illegible] Si j'y étais restée plus longtemps, j'y serais morte [illegible] je l'ai quittée, j'ai une [illegible]

Ma maison!

[illegible] les nerfs; je l'ai fait jeter bas pour planter un jardin à sa place.

Ah! par exemple [illegible] Madame! nous ne pouvons plus vivre ensemble décidément. Alors, puis que vous m'y forcez, je demanderai le divorce.

Faites, mon cher, ce sera le premier bonheur que vous me causerez.

[illegible] divorce [illegible]

[Tam-Tam.]

DERNIÈRES DATES.

Boston	[illegible]	Tampico	6 mai
New-York	18 mai	Mexico	1 mai
Philadelphie	18 mai	Liverpool	15 avril
Baltimore	17 mai	[illegible]	15 avril
Washington	[illegible]	Paris	13 avril
Charleston	[illegible]	Havre	7 avril
Havane	[illegible]	Bordeaux	23 mars

COMMERCIAL.

VENTES DU COTON D'HIER

[illegible] Mississipi		10
[illegible]	do	9
[illegible]	do	9 1/2
17 do	do	12
20 do	do	9
[illegible]	Louisiane	10 3/4
249 do	Alabama	8
24 do	Tennessee	7 1/2
[illegible]	Mobile	9 1/2
507		

[illegible] 16 mai.

[illegible]

VENTES D'ACTIONS.

[illegible] 111.
[illegible] 111 1/2.

[illegible]

New-York cinq 1837, 93 [illegible] 1861—71. [illegible] Banque [illegible]

HAVRE, 5 avril.

COTON—[illegible]

HAVRE, 7 avril.

[illegible] 7,3000.

HAMBOURG, 7 avril.

COTON—[illegible]

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Expédiés.

Nav. Archer, Marston, Philadelphie	J D Denegre
Nav. Andes, Owner, Iles Turques,	G Bedford
Nav Olympia, Gray, Havre,	Perret & Gally
Barque Diligent, Freteriga, Trieste,	Dussaut fils ainé
Brick Fred Pearl, Luce, Baltimore,	Bailey & Abbott
Brick Monhegan, Stackpole, Boston	G Bedford
Brick Eveline Richardson, Havane	W Porter
Goel Lady Washington, St. Marks	J W Stillwell
Goel. Southerner, Gaylord, Rivière Brassos,	W Bryan
Goel Hudson, Tampa Bay,	S Crosby
Goel. Talma, Merrihew, Barataria,	Forstall & Freres
Goel Henry, Fornsworth, Baie d'Honduras.	J Pratts
Goel Josefa, Dirantea, Campeche,	F Tio
Goel. Yankee, Harding N. York,	Bailey & Abbot

Arrivés

Bateau de remorque Lion, Riddle, venant des Passes.
Bateau de remorque Shark, Woods, venant des Passes.
Bateau de remorque Porpoise, Davis, venant des passes.
Navire Queen Adelaide, Barston, de Liverpool, au capitaine.
Navire Rambler, Baxter, en 25 jours de Boston, au capitaine.
Navire Craton, Beckper, en 22 jours de New-York, au capitaine.
Barque Cyrus Butler, Moran, New-York, au capitaine
Barque Mary, Wingate, en 23 jours de Baltimore, au capitaine.
Brick Hector, Watts, de Philadelphie, au capitaine.
Brick Ames, Donnell, de Trieste, au capitaine
Brick Laurence, Copeland, Madigan, de la Havane, au capitaine.
Brick Zealand, Haden, en 25 jours de Thomastown, au capitaine.
Brick Wm. Henry, Morrill, en 15 jours de Philadelphie.
Brick Bonne Rachel, Bauensch, de Bordeaux, à J. Mager
Goelette Diadem, Jacques, des Attakapas, au capitaine.
Goelette Fred Arnet, Arnet, de la Mobile, au capitaine.
Goelette Bethlehem, Moore, en 7 jours de la Havane, à J Prats & Fils.
Goelette Sarah, Mallory, de Tampa Bay, au capitaine
Bateau à vapeur Bayou Sara, Laurent, du Bayou Sara
Bateau à vapeur Clinton, Colborn, de Ouachita, au capitaine.

Theatre d'Orleans.

DIMANCHE, 28.
LE MAÇON.

Opéra comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

Suivi de la 1ère représentation de
LA TIRELIRE,
OU
TITILE-TALOCHEUR.
Scènes populaires en 1 acte, de Messrs. Cognard et Janae.

On commencera à 7 heures

THEATRE ST CHARLES.
OPERA ITALIEN

Au bénéfice de Signor Brichta, directeur de l'opéra italien.

Signora Pantanelli, et signor [illegible] Aujourd'hui 26 courant, [illegible] l'opéra de NORMA

Entre le 1er et 2me acte [illegible] Hornassi [illegible] Cavatine.

AVIS—Vendredi 26 mai [illegible] au bénéfice de M. Brichta, directeur de [illegible] Opéra Italien. On représentera pour la [illegible] fois cette année le célèbre opéra,

NORMA, DE BELLINI.

[illegible] entr'acte une Cavatine.

M. Brichta est extrêmement [illegible] 26 mai [illegible]

☞ Le navire Chester [illegible] 25 mai

LES personnes suivantes [illegible]

Louis Michel,
Nelson Paragaut,
Jean Pacet,
Joseph A. Pueyo,
L. C. Pascal,
John Nolan,
Alphonse Ride,
Achille Magnin,
Adolphe Lacroix,
Lasse Jr. 26 mai—1

AVIS

L[illegible] Hardel [illegible] trouver chez MM. A & Z Cavelier [illegible] 26 —3

PICHOT a l'honneur de prévenir ses pratiques [illegible] de Paris pour [illegible] telles que Bottes, Souliers, Escarpins [illegible] 26 mai—6

A VENDRE.—La négresse [illegible] 28 ans, [illegible] Marguerite [illegible] Carrière & Waroq, [illegible] à la Bourse [illegible] Chartres et St. Louis [illegible] 26 mai

30 ACTIONS du capital [illegible] Assurance du Commerce, à vendre à [illegible] ROBINSON & [illegible] 26 mai

BILLETS d'Alabama, et du Tennessee, des banques qui ont suspendu [illegible] ANDREWS & BROTHERS, 26 mai

MÉLASSES—20 barils [illegible] à vendre par GALLWEY & LABOUSQUIE 26 mai [illegible] no. 21

SAINDOUX—750 barils [illegible] LAYET & AMELUNG, 26 mai

BŒUF—Mess et Prime [illegible] en débarquement [illegible] LAYET & AMELUNG, 26 mai [illegible] no. 17.

SOUVERAINS—500 Souverains, à vendre par [illegible] ROBINSON & CO. 25 mai

GENIÈVRE DE HOLLANDE [illegible] PLUMES— [illegible] pipes de Genièvre de Hollande, ayant [illegible] Drawback. 100 balles de plumes, à bord de la goelette Louisa d'Amsterdam, à vendre par 25 mai E. GRONING & Co.

MANUFACTURE de cordages de la Louisiane—Salomon C. [illegible] grand assortiment [illegible] 25 mai

FARINE—1200 barils superfine [illegible] whiskey [illegible] à vendre par G. DORSEY, 25 mai 11, Nouvelle Levée.

SUCCESSION de Wogan. Vente par le registre [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible] 28 juin 1837 [illegible] John Wogan [illegible]

WATT, nègre américain, [illegible] âgé d'environ trente deux ans, nègre de [illegible], bon sujet.
JOE, âgé de trente cinq ans, nègre américain, bon sujet, bon à tout.
LOUIS, nègre américain, âgé de trente huit ans, [illegible]
FREDERICK, nègre âgé de trente trois ans, [illegible] bon à tout.
TOM, nègre américain, âgé d'environ vingt-huit ans, bon sujet, bon à tout.
LE ANTHONY, griffe, âgé d'environ vingt huit ans, bon à tout.

CONDITIONS DE LA VENTE—Les dits esclaves payables en deux égaux en tout janvier 1838 et en tout janvier 1839, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, sous la condition qu'en cas de non paiement à leur échéance, lesdits billets porteront un intérêt à dix pour cent l'an; cette clause ne pourra être interprétée de manière à [illegible] de plus longs termes [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS régisseur des tests.

N. B. Les actes seront passés aux frais des acquéreurs par devant Louis T. Caire, notaire public.
19 mai

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, reçus par les derniers arrivages de Marseille: 100 barriques Vin Marseille, 100 demi-pipes Vin de Roussillon, 100 quarts Porter, 200 caisses Muscat, 400 caisses Liqueurs superfines, 100 paniers Anisette, 50 caisses Curaçao, 50 caisses Mara-kino, 50 caisses Absinthe, 150 caisses Olives, 83 caisses Capres, 87 caisses Fruits au vinaigre, 25 caisses Salaisons assorties, 25 caisses Cornichons, 25 caisses Anchois, 200 paniers Huile d'Olives, 100 paniers Bouteilles vides, 20 balles Amandes à la dame, 550 paniers Champagne.
24 mai—7 PIGUET & BOEHTLINGK, Rue Conti, no 31

CACAO DE CARACAS—[illegible] sacs Cacao en débarquement [illegible] à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 26 mai 45, rue Bienville.

SEL—[illegible] boisseaux gros sel, en débarquement [illegible] HUGO C. GILDEMEESTER, 26 mai 45, rue Bienville.

EN VENTE [illegible] de Lelièvre, encoignure [illegible] Explications du Maréchal Clauzel sur sa gestion d'Alger 26 mai—8

CAPSULES gélatineuses ou baume de copahu de A. Mothes—On trouve constamment [illegible] 24 mai A. A. PEYCHAUD, 122 rue Royale.

EN débarquement de la goëlette Louisa, d'Amsterdam [illegible] Rochelle [illegible] 26 mai HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 45, rue Bienville.

UNE FEMME qui a un enfant âgé de 2 mois désire se mettre en nourrice; il est maintenant à la campagne, où il lui en coûte vingt-cinq piastres par mois; toute personne qui voudrait s'en charger pour un moindre prix, disons dix ou quinze piastres, peut l'avoir en s'adressant à M. Louis Deletra, Jr. encoignure des rues Levée et Montégut, près de la presse à coton d'en bas. 26 mai—3

CHANGEMENT DE DOMICILE—Docteur Eastoo demeure rue du Canal no. 11, chez Madame Wasser. 23 mai

A VENDRE 250 actions de compagnie, de la banque des citoyens. S'adresser à EDWARD G. GOTTSCHALK, 23 mai courtier.

AVIS—Le soussigné partant pour France a nommé pour son fondé de pouvoirs, Mr. Gustave F. Weiser, qui réglera toutes ses créances et ses dettes.
22 mai—3 HY. CAZEAUX.

DETENU à la geôle de police, du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, à Frescaty, le nègre nommé WILLIAM, se disant appartenir à M. Fric, âgé d'environ 12 ans, taille 4 pieds 2 pouces et 5 lignes, figure américaine, jolie figure, peau noire, le regard très vif. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi
Poste du faubourg Washington, ce 24 mai 1837.
P. BAYHI, Chef de poste.
24 mai—10

DETENU à la geôle de police, du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, à Frescaty, le nègre nommé LORENZO, se disant appartenir à M. Berche, âgé d'environ 18 ans, taille 5 pieds 5 pouces et un 1 4, figure ordinaire, ayant le petit doigt de la main droite difforme. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 24 mai 1837.
P. BAYHI, Chef de poste.
24 mai—10

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Talma et Salem, 100 caisses cerises à l'eau de vie; 250 do liqueurs superfines; flacons en porcelaine riches, de MM. Badin frères
24 mai J. MATERRE, 10 rue St Louis.

Ventes par le Shérif.

[illegible] contre F. T. Nouvet.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre [illegible] à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure de Chartres et St. Louis, [illegible] le samedi 1er. juillet prochain, à une heure de relevée,

L'esclave Richmall Alias Jasmin, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: une moitié comptant, et la balance payable pour rencontrer le paiement d'un billet dû à 12 mois du 28 octobre 1837, en billet endossé à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
26 mai FRED. BUISSON, shérif.

J. B. Featherstonhaugh, syndic de Brown et Ewing, contre Augustin Lara et William Shepard

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le théâtre français, le vendredi 9 juin, à 5 heures de l'après-midi,

10 Caisses de Tabac à chiquer,
saisies dans l'affaire ci-dessus.
26 mai FRED. BUISSON, Shérif.

C. T. De'stra contre ses créanciers.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Poydras, en cette ville, à midi, le lundi, 12 juin prochain:

Le terme restant d'un bail d'un lot de terre, situé en cette ville, sous le no.... rue des Natchez entre les rues du Camp et Magasins, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; la durée dudit bail est pour une année du premier novembre 1836 et finira le 31 octobre 1837. Conditions—comptant.
26 mai FRED. BUISSON, shérif syndic.

Paul Tulane contre John Wilcox

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre d'aliéner de saisie et de vente, à moi adressé, j'exposerai en vente, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le vendredi le 30 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre d'alius de saisie et de vente

La moitié indivise, d'un certain lot de terre, situé en cette ville, faubourg Delor, dans l'ilet compris entre les rues Suzette, Benjamin, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désigné par le lot no 11 sur un plan dressé par C. F. Zimpel et déposé dans le livre des plans de G. R. Stringer et devant not. pub par le plan no 2

Le dit lot mesurant vingt pieds de face à la rue Suzette entre les rues Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quarante pieds un pouce et six lignes ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain.

Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, sur la rue de la Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, et désigné par le lot no [illegible] dressé par C. F. Zimpel et déposé en l'étude de G. R. Stringer, [illegible] not. pub. suivant le plan no 2, le dit lot mesurant vingt deux pieds huit pouces et neuf lignes, face à la rue de la Nouvelle Levée sur cent pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, dans l'ilet compris entre les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Benjamin et Suzette, le dit lot est désigné par le no 3 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, déposé en l'étude de G. R. Stringer, et devant not. pub. suivant le plan no. 2, le dit lot mesurant vingt deux pieds huit pouces et neuf lignes, face à la Nouvelle Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, sur une profondeur de cent pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant
26 mai FRED. BUISSON, shérif

HUILE DE CASTOR—50 barils huile de castor, une petite partie d'huile d'ours, 20 barils plomb en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
25 mai 17 rue des Magasins.

CHARBON—30 boucauts de charbon, débarqué du navire Chester, de Philadelphie, 83 boucauts de porter, en débarquement du même navire, à vendre par JAMES REED & CO
25 mai rue Royale no 35.

CHEVAUX EPAVES—Il a été conduit deux chevaux chez M. Lone, au lac Pontchartrain, [illegible] un cheval couleur bai [illegible] les deux pieds de derrière blancs; l'autre [illegible] Le propriétaire [illegible] P. A. GUILLOTTE 25 mai—10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent [illegible] No. 9676—François Michel [illegible] Extrait des minutes du [illegible] Nouvelle Orléans le 24 mai 1837
25 mai—3 A. GUYOL, Député Greffier.

SUCCESSION DE DURCL—[illegible] Vente [illegible] 1837, à [illegible] rues Robertson et Claiborne [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] de Jean B. [illegible]
25 mai W. F. C. DUPLESSIS, [illegible]

HOTEL DE MANDEVILLE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que son Hôtel à Mandeville [illegible] du lac Pontchartrain, sera ouvert samedi 27 du courant.

Le nouveau bateau neuf Pontchartrain [illegible] Amélioration [illegible] Le prix de la pension sera de 60 piastres par mois, les enfants et domestiques [illegible]
24 mai—10 J. DAVIS.
N. B. L'on a besoin d'un Boulanger.

A LOUER—[illegible] au-dessus de notre [illegible] rue de Chartres [illegible] LEFEBVRE & [illegible]

A LOUER ou à [illegible] la route du bayou [illegible] Remparts [illegible]
24 mai—5 M. MAURE, 16 rue [illegible]

LE Navire [illegible] anglais ABBOTSFORD, [illegible] 22 mai CAMMACK & Co.

A VENDRE au No. 116 [illegible] Bonsema & Swasey, [illegible]

A LOUER—L'écurie [illegible] rues St. Claude et St. A[illegible] S'adresser au bureau de cette feuille.

150 boucauds sucre [illegible] par LOUIS & LANAUX & HAYDEL, 24 mai

MAIS EN SACS—[illegible] HEFFORD & SORGENFREY. 24 mai

HUILE DE CASTOR—[illegible] barils [illegible] HEFFORD & SORGENFREY. 24 mai

SAINDOUX—20 barils et 10 barillets en magasin, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY 24 mai

WHISKEY MONONGAHELA—20 barils vieux Whiskey en magasin, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY 24 mai

FIGUES—4 boucauds contenant à [illegible] 6 [illegible] de Zante reçues par le [illegible] Liverpool, à vendre par GEORGE GREEN, 24 mai 60 rue du Camp.

BOUTEILLES à bierre [illegible] en débarquement, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. 24 mai 65, rue Gravier.

JAMBONS—3 barriques jambons de Lancashire, reçus de Liverpool, à vendre par
24 mai 65, rue Gravier H. C. CAMMACK & Co.

AVIS—Le soussigné [illegible] son établissement, prévient ceux qui [illegible] de présenter leur compte [illegible] le 1er juin, et tous ceux qui lui doivent [illegible] de régler avec lui avant la dite [illegible]

N. B. Cédant son fonds à M. Donation Lemarois, il le recommande à ses pratiques [illegible]
24 mai—8 S. MASPEREAU.

TOILE A SAC DE KENTUCKY—100 pièces à vendre à très bon marché on recevra en paiement des billets d'Alabama, Tennessee, ou des banques de la Louisiane qui ont suspendu par
24 mai ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres No 19

BILLETS des banques du Mississipi, Alabama, et Tennessee pris au pair.—Les soussignés ont un grand assortiment d'habillemens à la mode, pour lesquels ils recevront en pair en payement des billets de banque n'ayant pas cours.
FRANCISCO PRADOS, JOHN ARNAUD
24 mai vieille Levée No. 50.

SIROP ANTI GOUTTEUX DE BOUBÉE.

A VENDRE plusieurs centaines de bouteilles du sirop ci-dessus, par le soussigné, seul dépositaire de ce précieux remède, à la Nouvelle Orléans.
A. A. PEYCHAUD,
Nota. Il y des directions dans les langues française, anglaise et espagnole, pour chaque bouteille. 24 mai

ROBERT H. WHITE, rue de Gravier, No. 31, offre à vendre

Eau-de-Vie de Bordeaux, 1re et 4me preuve.
do Américaine do.
Vin de Marseilles, Madère, Doux de Malaga, Champagne et Raisins. Genièvre de Hollande, Rhum, Café de la Havane, Cigares, Maquereaux No. 1, 2 et 3, Huile de baleine, Sirop de limon, Cidre, &c.
24 mai

CIDRE—25 barils Cidre en magasin, à vendre par FRANKLIN & AMES, 24 mai—6 rue du Camp No. 55

HABILLEMENS A LA MODE—Les soussignés viennent de recevoir de New York des nouvelles marchandises, savoir: un grand assortiment d'habits à la mode convenables pour la saison; ils invitent leurs amis et le public en général, à venir les examiner dans leur nouveau magasin vieille Levée No. 50; ils assurent que leurs marchandises égalent les plus belles de la ville, et les offrent à vendre à très bas prix. On prend en payement au pair les billets du Mississipi et d'Alabama.
FRANCISCO PRADOS, JOHN ARNAUD.
24 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, présent l'honorable Charles Maurian juge. no. 9654, Irwin Hall et Walton vs. ses créanciers. Après lecture et dépôt du bilan, la cour a ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire aurait lieu au bureau de William Christy, notaire public, le samedi 24 juin prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et toute poursuite contre leur personne et propriété doivent cesser. Il est de plus ordonné que J. P. Benjamin, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents. Extrait des minutes du greffe.
Bureau du greffier, 19 mai 1837.
24 mai—3 ARM. GUYOL, député greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian Juge, 20 mai 1837. no. 9605. Clément Bertollet contre ses créanciers. Sur la motion de M. A. W. Pichot, avocat de l'insolvable et sur l'observation faite à la cour, que par erreur, l'avis pour l'assemblée des créanciers dans cette affaire n'avait pas été publié; il est ordonné que les dits créanciers aient à déduire en pleine cour le 14e jour de juin prochain, les raisons pour lesquelles le dit insolvable ne serait pas déchargé comme il le demande en pétition. Extrait des minutes.
Bureau du greffier. Nelle Orléans, 20 mai 1837.
A. GUYOL,
24 mai—3 Député greffier.

FARINE—[illegible] barils farine superfine à vendre par
24 mai G. DORSEY, No. 14, Nlle Levée.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE bataillon prendra les armes dimanche prochain, 28 courant, et se réunira à 9 heures précises, au lieu ordinaire, équipement complet.
Par ordre.
23 mai A. SCHREIBER, adj. major.

GRENADIERS D'ORLEANS.
Attention!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain 28 du courant, et se réunira à 9 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous.
Equipement complet, pantalon blanc et habit bleu. Par ordre du Capitaine,
24 Mai—3 C. A. LABUZAN, Sergent major.

GARDES D'ORLEANS, Attention!!!

Les deux compagnies prendront les armes dimanche prochain 28 courant à 8 1/2 heures précises du matin, au lieu ordinaire, équipement complet, tenue d'été.
Par ordre du capitaine.
26 mai C. MASSIEU, Sergent major.

ATTENTION, VOLTIGEURS D'ORLEANS.

La compagnie prendra les armes, pour revue d'obligation, dimanche 28 du courant, à 7 heures du matin, lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie. Pantalon blanc, veste bleue et pompon.
Par ordre du capitaine
25 mai LACOSTE, Sergt. Major.

JAEGER ACHTUNG.

Die mitglieder der compagnie sind aufgefodert sich nechsten sontag den 28 may morgens 6 uhr precis auf dem versammlungs zimmer ecke von St Louis et Exchange strasse einzufinden, im voller uniform und weisen beinkleider zu einer inspection zu vor.
Auf Befehl des capitains.
23 mai J. C. WAGNER, Obersergeant.

COMPANIA DE CAZADORES DE ORLEANS,
Atencion!

La compañia se reunira el Domingo 28 del corriente a las ocho y media en punto de la mañana con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para una revista de obligacion, se encarga la mayor asistencia y puntualidad, a todos los miembros. La reunion en el parage acostumbrado.
Nueva Orleans a 21 de Mayo de 1837.
De orden del capitan,
22 mai FRCO A. GARCIA. sargto. primero.

Chasseurs à Cheval Louisianais.

LA compagnie montera à cheval le dimanche, 28 mai, à 3 heures du matin et se réunira au rendez-vous ordinaire de rendez-vous, en armement complet, habillement d'été. Par ordre du lieut commandant.
25 mai P. PLANCHARD, maréchal de logis chef.

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 28 du courant, à 8 heures 1/2 précises, en grande tenue d'été, armement, harnachement et équipement complet, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement.
On recommande bonne tenue et ponctualité.
27 mai MONDELLI, lieut commandant.

Aux Collecteurs des Douanes

SI la banque où vous faites vos dépôts venait à suspendre ses paiements en espèces, vous collecterez vous-même et garderez en sûreté en dépôt dans vos mains la bonde publique pour tous les droits à prélever dans votre port, jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres de ce Département, pour les déposer, transférer ou payer. Vous devez nécessairement continuer à vous conformer aux lois existantes du Congrès et aux anciennes instructions de la trésorerie en ce qui concerne le genre de monnaie pour les droits de Douane en vertu desquelles il est de notre devoir d'exiger que les payemens se fassent en espèces ou en billets des banques payant en argent et valant le pair.
Département de la trésorerie, 12 mai 1837.
LEVI WOODBURY, Secrétaire de la Trésorerie.

BUREAU DU COLLECTEUR
Nlle Orléans, 19 mai 1837.

EN vertu de la circulaire ci-dessus, il devient de mon devoir d'exiger que le payement des droits de douane se fasse à mon bureau en espèces ou en billets des banques qui payent en espèces et qui sont au pair, et ce de 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi, aujourd'hui qu'à de nouvel avis.
JAMES W. BREEDLOVE,
20 mai—1 Collecteur de la Douane.

EAU DE VIE, &c—3 barils eau de vie de champagne, 3 pipes eau de vie, 24 caisses de genièvre de Hollande, 3 barriques Bourgogne, vin d'Orient de 1ère qualité, et paniers de Champagne, 6 futs bière Porter de Londres, en magasin, à vendre par
11 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

JAMBONS—Cotes et Epaules, d'une qualité supérieure, à vendre par
13 mai LAYET & AMELUNG, rue Commune.

TABAC A CHIQUER—[illegible] caisses de tabac à chiquer, en débarquement. J. MATERRE.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs. Philip & Hart ont transporté leur demeure de la rue du Camp no 38 à la rue de Bienville no 12, le comptoir et l'étage supérieur. 1 mai—1m

DOUBLONS mexicains, doublons colombiens et espagnols, à vendre par
23 mai J. ROBERT & Co 47, rue Bienville.

A LOUER—Deux jeunes nègres.
J. BARTHET,
23 mai—3 20 Toulouse.

ALABAMA, Tennessee, St. Louis—Billets des banques qui ont suspendu, reçus en payement pour marchandises et comptes au pair, par
ANDREWS & BROTHERS,
23 mai rue de Chartres, No. 19.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES.

LA Méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux Académies d'écriture, rue de Chartres, No. 8, Nlle. Orléans, Broadway, No. 180 New-York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 23 mai

ON demande un nègre bouché et idée; il trouverait constamment à s'employer chez
13 mai C. W. A. VOIGT & Co.

AVIS AUX CAPITALISTES

LA Compagnie du Chemin à Coulisses de Nashville et de la Nouvelle Orléans, prend des billets de Banques de la ville et vendra au pair 50 à 75 bonds de l'Etat de la Louisiane de $1000 chaque, et portant un intérêt de 6 pour cent par an payable semi-annuellement. S'adresser au Président de la Compagnie.
20 mai—10

LES soussignés offrent par le navire Zénobie, de Nantes, et offrent à vendre à des prix raisonnables les articles suivants:
25 paniers Grignolet de 12 bouteilles,
[illegible] do do de 6 do.
[illegible] barils vinaigre façon d'Orléans,
100 caisses vin muscat Frontignan,
200 caisses cerises à l'eau de vie,
500 chaudières assorties,
2 caisses huiles en cin,
5 caisses serrures françaises assorties,
De plus en magasin—200 caisses vin rouge St Julien première qualité.
F. HENRY & LAURANS,
20 mai No. 36, Vieille Levée.

AVIS—Les acquéreurs des esclaves de MM. Copton et Rawle sont priés de se rendre au bureau de J. Grima, rue Royale et signer l'acte de vente.
20 mai

MAQUEREAUX—50 barils no. 1; 100 do no. 3; 300 demi do no. 1 et 2, à vendre par
ROBERT H. WHITE,
20 mai 34, rue Gravier.

$50 DE RECOMPENSE.

UN cheval s'est perdu ou a été volé de l'écurie des soussignés lundi le 8 du courant; un petit cheval bai robuste, hauteur 15 mains, ayant la queue courte, crinière épaisse, [illegible] travaille et porte les marques du harnais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque ramènera ledit cheval à l'écurie des propriétaires. SIDLE & STEWART,
15 mai—3 rue du Camp, n. 263.

VENTE DE SYNDIC
R. W. Elliot contre ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.

Dans l'après midi au restaurant de l'Arcade rue du Camp, le samedi 3 juin prochain, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu le 19 courant dans le procès ci-dessus, j'exposerai en vente publique toutes les marchandises et effets chandonnés par le dit insolvable à ses créanciers, consistant en différents articles d'ustensile servant au restaurant tenu dernièrement par lui, tels que lits, bois de lits, tables, chaises, linge, couteaux et fourchettes. Aussi vins liqueurs.
Conditions Comptant.
JAMES H. CALDWELL.
22 mai Syndic.

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.
ENCANTEURS.
10 av *Passage de la Bourse.*

H. H. BRUNET, Encanteur.
TIENT SON BUREAU AU
No. 91 Rue de la Commune.
3 avril—3m

AVIS—Tous les billets des banques de cette ville seront reçus au pair, par les soussignés, en paiement de ce qui leur est dû.
HARPER & MERRICK,
fermiers du chemin à coulisses du rail-road de Carrollton. 16 mai

MAQUEREAUX—100 barils en débarquement du navire Doune et à vendre par
QUARLES & Co,
22 mai 24, rue de la Douane.

BILLETS d'Alabama et Tennessee des banques qui ont suspendu, en demande par
ANDREWS & BROTHERS,
19 mai 19, rue de Chartres.

AVIS—B. H. GREEN est mon chargé de pouvoir pendant mon absence de cette ville
23 mai—3 URIAH A. POLLARD.

GAUDRON—185 barils à bord de la goëlette Harmonie à vendre par
20 mai FORSYTH, GOODWYN & Co.

PORC—150 barils mess porc, 300 do prime do 75 do M O do 100 do salt prime, 50 do épaules 50 barils prime bœuf, 100 do B Bœuf, 20 do M O bœuf 40 boucauts M O bœuf, 100 barils de belle farine en magasin, à vendre par M. MAHER.
24 mai rue Poydras no 16.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—No 9560—Charles Riano contre ses créanciers—La cession de propriété par le pétitionnaire a été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné par la cour qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu au bureau de Théodore Seghers, notaire public, mardi le 30 mai prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont arrêtées. Il est de plus ordonné que M. Guyol, avocat, est chargé de représenter les créanciers absents. Par ordre de la cour—Bureau du Greffier—Nlle Orléans 1er mai 1837.
2 mai ARMAND GUYOL, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge.—John Fontain et Wm. Martin contre leurs créanciers. Sur motion de M. T. Isaac Preston, conseil pour les insolvables dans cette affaire et ayant fait connaître à la Cour que, par erreur, l'annonce pour l'assemblée des créanciers n'avait pas été publiée: Il est ordonné que la dite assemblée aura lieu en l'étude de M. Felix Grima, notaire public, samedi le 10 juin prochain, à 10 heures avant midi, et qu'en attendant toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues. Bureau du greffier, 6 mai 1837.
7 mai—3 A. GUYOL, dép. Greffier.

JAMBONS, &c.—300 barils mess et prime porc haricots, 200 barils rouges et blancs, à vendre par
13 mai G DORSEY, 44 rue de la N. Levée.

Ventes à l'Encan.

PAR J. B BLACHE.

LE mardi [illegible] aujourd'hui, 26 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la levée, vis à vis la rue de l'Hôpital la cargaison du navire Clarisse-Andrée, venant de Marseilles, consistant en vin blanc en barils, liqueurs assorties, champagne, huile, bouteilles vides, amandes, anisette, olives, salaisons, vin muscat, &c 26 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI prochain, 29 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, il sera vendu sur la levée, vis à vis la rue du Canal, dans la 1re municipalité,
11 mules en bon état.
4 [illegible] de tire, en bon état.
[illegible] de sang pur
[illegible]
[illegible] de sang pur,
3 taureaux de Durham, sang pur,
Une machine à vapeur, pour une sucrerie,
Des charrues,
Des Wagons et des harnais,
Des outils de forgeron avec des soufflets pour do.
Conditions comptant. 26 mai

PAR H. J. DOMINGON

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu par le susdit, encanteur à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, mercredi, 31 mai 1837, pour compte de la succession de feu Henry Benjamin Pontoire, l'esclave ISAAC.

Conditions: $925 comptant, avec cette clause, que si le dit Isaac rembourse jamais à l'acquéreur ladite somme de $925, il aura droit, en remplissant les formalités voulues par la loi, à sa liberté. 3 mai—1m

Mairie de la Nouvelle Orléans.

EN vertu des résolutions adoptées par le conseil de la première municipalité, dans ses séances du 25 juin 1836, et du 17 du courant, avis est donné que samedi 27 du courant, à midi, au bureau de la mairie, le nettoiement et l'arrosement des rues de la dite municipalité, conformément aux résolutions, du 24 juin 1836, à l'ordonnance concernant le nettoiement de la 1re municipalité adoptée dans la même séance, ainsi qu'à l'amendement du 25 avril de la présente année, sera adjugée au rabais, par le soussigné
19 mai D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil général des Trois Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans
Séance du lundi 1er mai 1837

Résolu, Que celui qui paie une licence d'après la section 6 de l'ordonnance du 6 juin dernier, puisse tenir tous les établissemens exigeant une licence moindre, pourvu que ce soit dans la même maison.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 8 mai 1837.
(Signé) D PRIEUR, Maire
Pour copie conforme.
16 mai THEARD jr. Secrétaire

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement du dit billet est arrêté.
19 mai STERNS, LANGDON & Co.

IL a été trouvé hier, un billet à ordre. Le propriétaire peut l'avoir en le réclamant au bureau de l'Abeille. 18 mai

Rue St Charles, en face de l'Exchange Hôtel.

AVIS—M. J. Maloney a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il fera l'ouverture de son magasin de *Pâtissier Confiseur*, dimanche prochain, 21 du courant. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance. On trouvera tous les jours chez lui, un assortiment de gâteaux fins, pour dessert; et à 11 heures toute sorte de pâtisseries chaudes. Il se chargera de toutes les commandes ou parties qu'on voudra bien lui confier, ainsi que celles pour la campagne. 18 mai—6

EN débarquement du navire Denmark, et à vendre par les soussignés:
250 barriques vin rouge clarifié et siné; 52 demi do do 50 barils Madère; 12 quarts do vin Porto vieux; 10 caisses vin Rémoire; 100 do muscat; [illegible] 42 do d'absinthe; 14 do Kirsh; 30 do fleurs d'orange; 487 paniers huile d'olive sur fine; 30 jarres contenant 5 sacs chaque de 500 boucaux logg fin; 20 do do do 1000 do fin régulier; 300 sacs de millet [illegible] 11 jarres amandes fines en coque et cassées, 12 caisses Maraskin; 30 jarres [illegible]; 3 balles bouchons de [illegible]; 2 jarres salées; 2 caisses eau de Cologne, 300 paniers bouteilles vides; 30 jarres graines [illegible]; 3 do prunes; 10 caisses vermicelli et macaroni, 78 do Olives; 60 do capres; 50 do salaisons assorties; 15 do cornichons; 10 do Thon mariné; 1 do [illegible]
L. MILLAUDON & Co,
17 mai 17 Royale.

UN ou deux tonneliers pourront être constamment occupés pendant l'été dans une habitation en s'adressant en ville chez L. MILLAUDON & Co,
17 mai rue Royale no 17.

VERRES DE BOSTON—750 caisses, [illegible] 21 à 3ème qualités de grandeurs assorties de 8 sur 10 à 18 sur 15, en magasin, à vendre par
SCAVES & BAGGOTT,
11 mai—1m rue du Canal No 16.

IL a été égaré un cheval [illegible] La personne qui l'aura trouvé est priée de le faire conduire chez M. Papillon, faubourg Marigny en face de la papeterie où il recevra une récompense de 5 piastres. 17 mai—4

MONTRES EN CONSIGNATION.

LES soussignés viennent de recevoir plusieurs belles montres, en or, qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour les billets des banques de l'Alabama, du Tennessee et de la Nouvelle Orléans.
ANDREWS & BROTHERS,
17 mai 19 Chartres

FOIN—250 balles de foin, venant de Portsmouth, à bord, à vendre par BAILEY & ABBOTT,
17 mai 14 Bienville.

A VENDRE en débarquement, par les consignés: 400 paniers champagne, marque de Montebello.
LATASTE & BRULATOUR,
16 mai rue St. Louis No. 16.

PAPIER D'ENVELOPPE—200 rames à vendre par FROST & CO.
16 mai rue de la Douane No. 8.

GOUDRON—1000 barrils de goudron à $1 25 par baril, en bon ordre pour embarquement, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No. 134 vieux Bassin.

AUX BATEAUX A VAPEUR—Bois résineux de 1er qualité, à vendre à bon marché, et à délivrer de suite; Chaux de Thomastown, par quantité convenable aux acquéreurs; 50,000 volige de 22 pouces, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No. 132 vieux Bassin.

SABLE—300 barils de sable blanc de Pensacola; 5 à [illegible] convenable aux maçons, à vendre à bon marché, par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No. 132 vieux Bassin.

DALLES, environ 1000 yardes de dalles cirées et préparées, en débarquement du [illegible] Comet, et à vendre par KOHN, DARON & Co
16 mai rue Bienville No. 28.

AVIS D'ELECTION.

LES Electeurs du 3me. District de la 2me. Municipalité, sont prévenus, qu'une élection aura lieu d'un membre au Jury de Police pour le dit District, n'ayant pas eu lieu, une nouvelle élection aura lieu le lundi 22 du courant, au café de Mme. Hoffer, rue Tchoupitoulas, sous la présidence de Messrs. L. R. Gonzalez et J. D. Rosende.

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.
16 mai CHS MAURIAN, Juge.

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 20, entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
PEET & NORTH,
16 mai rue de Chartres No. 13.

250 boucauds de sucre, en débarquement vis-à-vis les magasins [illegible] lots de toutes les banques de [illegible] à vendre par 16 mai GRAY, DURRIVE & Co.

A LOUER la belle maison, bâtie au centre entre deux vastes terrains, faisant encoignure des rues Clouet et Grands-Hommes, bâtisse et devant par Mr. Miller. S'adresser pour les conditions à A. CAPDEVIELLE & Cie., Toulouse, No. 19. 13 mai

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

LA vente de vingt barils de rum qui devait avoir lieu samedi dernier, au bureau du marshal, est renvoyée jusqu'au vendredi 26 courant, à midi.
22 mai J. H. HOLLAND, marshal.

CHAPEAUX DE CASTOR DE LA RUSSIE—Reçus par des arrivages récents, un grand assortiment de chapeaux de première qualité, à vendre par
J. EVANS & Co,
6 mai no 10 rue de Chartres.

LES magasins de tabac de la Nouvelle Orléans sont maintenant ouverts et sont prêts à recevoir cette denrée aux prix accoutumés; des appareils nécessaires ont été disposés de manière à fabriquer et réparer les boucauds; les chambres pour l'inspection sont très accessibles, et sont réservées entièrement pour cet objet. Les planteurs et les habitans sont certains que cet article sera soigneusement inspecté.
4 mai—1m JOHN DUGGAN, directeur.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Bernard—Cour des Preuves—Succession de Barthelemy Modero—En vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la paroisse St Bernard, rendu le 15 avril courant, il sera vendu en vente publique par le soussigné, au domicile du défunt en cette paroisse, lundi le 29 mai 1837, à dix heures du matin, les esclaves suivans, savoir: Ben, nègre de 43 ans et Mary, négresse de 36 ans, avec ses deux enfans James de 3 ans et John de 16 mois

Conditions: Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Paroisse St. Bernard le 27 avril 1837.
OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.
28 av—5.1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste. Présent l'honorable Térence Le Blanc, juge. Mercredi, 26 avril 1837. *Succession de feu Prudent Bernel*. Sur motion de Zéphyrin Barré, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit Prudent Bernel ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession ait lieu en l'étude de M. Guillet notaire public de cette paroisse, lundi 5 juin 1837, à dix heures du matin, à l'effet d'élire des syndics, de fixer les termes et conditions auxquelles seront vendus les biens de la dite succession, et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.
Extrait des minutes, ce 26 avril 1837.
A. SORAPURU, greffier
29 avril—6 1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Victor Roumage et autres contre Camille Castagné et Castagné Frères, pour un abandon forcé—Sur enregistrement de la pétition de Messrs. Victor Roumage, Adrien Micou et John E. Delavigne dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'un writ de séquestration soit adressé au shérif de la paroisse d'Orléans, lui enjoignant de séquestrer et prendre en sa possession toutes les propriétés de Camille Castagné et de Castagné Frères, et de leur sujettes aux ordres ultérieurs de la Cour; et il est de plus ordonné, qu'une assemblée des créanciers desdits Castagné et Castagné Frères ait lieu en l'étude de Mr Felix Grima, notaire public, le jeudi 25 du courant, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les motifs mentionnés dans ladite pétition, pour un abandon forcé; et toutes poursuites légales contre leurs personnes et leurs propriétés sont suspendues.
Présent l'honorable Charles Watts, Juge de la dite Cour, le dix mai A. D. 1837.
10 mai P. LE BLANC, Dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, présent l'honorable Charles Maurian, juge. No. 9274 Elphalet Richards contre ses créanciers et les créanciers de Richards, Williams & Co. Il est ordonné par la cour, que les créanciers de l'insolvable s'assembleront dans la cour de paroisse d'Orléans, le samedi 3 juin 1837, afin de nommer un syndic, à la place de Thos Powell, démissionnaire.
Par ordre de la Cour.
11 mai—3ps ARMAND PITOT, greffier.

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no. 23 près de la poste

Les soussignés, espérant par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaires, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude
24 av

POUR LOUISVILLE
Le bateau à vapeur [illegible] TANA, capitaine A. W. [illegible], partira vendredi, 1er juin, à 10 heures précises. Pour fret ou passage, s'adresser à LAYET & AMELUNG, rue de la Commerce, ou à J. M. BROADWELL 36 rue des Magasins.

POUR LA MOBILE.
Bateaux à vapeur, portant la malle
OUACHITA, capitaine Guffier, aujourd'hui à 1 heure.
ALERT, capitaine Walker, Vendredi 24 du courant à 1 heure.
SOUTH ALABAMA, capitaine Aldron, samedi 25 du courant à 1 heure.
MAZEPPA, capitaine Sutton, dimanche à 1 heure, touchant aux ports intermédiaires.
N. B. Les passagers sont priés d'être au chemin à coulisses pour les chars de midi.
TOURNE & BECKWITH
26 mai rue de Poydras [illegible]

Partie de pêche et de chasse aux Isles Chandeleurs.

Le Bateau à vapeur MOBILE, capitaine Sheridan, partira de vis-à-vis le chemin à coulisse au lac, samedi 27 du courant à l'arrivée des chars de 7 heures, reviendra de bonne heure lundi matin.

Les personnes disposées à participer à cette excursion agréable inscriront leurs noms sur les listes déposées à la Nouvelle Bourse rue de Chartres, à l'Arcade de Banks, et à notre bureau. Prix $7.
TOURNE & BECKWITH,
25 mai—3 rue Poydras no [illegible]

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le bateau à vapeur de [illegible] que des Améliorations PONTCHARTRAIN, capit. [illegible], commencera ses voyages, sur le lac, samedi prochain, 27 mai.

Les lundi, mercredi et vendredi à l'arrivée des chars qui sortent de la ville, à 7 heures du matin, [illegible] pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. Il quittera ce dernier débarcadère à 5 heures de l'après midi, les mêmes jours, pour Madisonville d'où il partira [illegible]

Les mardi, jeudi et samedi, à 6 heures du matin, pour Lewisburg, Mandeville et les bas du [illegible]

Le samedi au soir, à l'arrivée des chars de 5 heures, il partira pour Mandeville [illegible] même [illegible]

Le dimanche matin, à l'arrivée des chars de 7 heures, il repartira pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et quittera cette dernière à 5 heures [illegible] près midi, pour Lewisburg, Mandeville [illegible] road. Le déjeuner sera servi tous [illegible] heures.

Le public peut compter sur son [illegible] heures fixées.

POUR PHILADELPHIE—Le brick paquebot régulier SWAN, H. Harding, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou [illegible] s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JAMES REED & Co
26 mai rue Royale

POUR BRAZORIA—Texas. La goélette Général de Kalb, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co
26 mai rue Royale

Pour Bordeaux ou tout autre port de la Méditerranée—Le brick COMET, [illegible] Marcy, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour la balance du fret s'adresser à KOHN, DARON & Co
25 mai rue Bienville

POUR BOSTON—Le brick doublé et chevillé en cuivre ALMENA, ayant une grande partie de sa cargaison à bord, partira positivement samedi, 27 du courant. Pour la balance du fret ou passage, pouvant prendre cinq passagers de chambre et 8 passagers d'entrepont, s'adresser à
25 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

AVIS
Le navire bien connu [illegible] de Bordeaux, repartira pour [illegible] vingt jours après son arrivée. S'adresser pour le fret ou passage, au capitaine P. D[illegible], chez Bd. Landumiey, passage de la Nouvelle [illegible] les rues Bienville et Conti

POUR BOSTON—Le navire [illegible] EMERALD, capitaine [illegible], trois quarts de sa [illegible] le 30 du courant, pour la balance [illegible] s'adresser au capitaine à bord [illegible] E. A. [illegible]
24 mai

POUR NEW YORK—La belle goélette YANKEE, [illegible], ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, peut prendre [illegible] pour les conditions et passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
24 mai rue Bienville 14

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier RUBICON, capitaine Geo. L. Rodgers, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira de suite pour le Havre. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à JOS BARTHET,
24 mai—6 No. 30 rue [illegible]

POUR NEW YORK—Ligne de paquets de la Nouvelle Ligne. Le navire NASHVILLE, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son fret à bord. Pour la balance du fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à FRANKLIN & AMES,
24 mai—4 rue du Camp No. 55

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ST. MARCK, capitaine [illegible], toute sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
24 mai rue de la Commune

Pour Liverpool—Le navire de première classe MICHIGAN, capitaine [illegible], a commencé son chargement et peut prendre quelques centaines de balles; il pourra aussi prendre 10 à 12 passagers. S'adresser à bord ou à H. C. CAMMACK & Co
23 mai 65, rue Gravier

Pour New York—Le beau brick ANGOLA, capitaine [illegible], ayant [illegible] cargaison engagée, partira [illegible] Pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les chars de la marché ou à
23 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

Pour Baltimore—La goélette ONEIDA, capitaine Nickerson, ayant la plus [illegible] partie de sa cargaison, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
23 mai BAILEY & ABBOTT, 14 Bienville

Pour le Havre et Nantes—Le navire ZAMPA, capitaine Dertugue, partira [illegible] peu de jours. S'adresser pour passage au capitaine à bord ou à
23 mai—3 J. MAGER

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le navire NATCHEZ, partira le 28 mai. Pour passage seulement, s'adresser à
23 mai—2 J. OGDEN & Co

POUR TAMPICO—La goélette LEVIN JONES, capitaine Williams, partira du port, dimanche prochain, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à ALFRED WALL
23 mai—5 rue de la Vieille Levée

POUR LIVERPOOL—Le navire TALLAHASSEE, capitaine Cornelius M[illegible], partira sous peu; pour le fret de quelques centaines de balles ou passage, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co
23 mai rue Gravier

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier Frederick Pearl, capitaine Luce, ayant sa cargaison engagée, partira positivement mercredi le 24 courant, et peut prendre 12 ou 15 passagers.
S'adresser à BAILY & ABBOTT,
22 mai rue Bienville, No 14

Pour Philadelphie—Pour fret [illegible] l'Edouard Bonaffe—Le beau brick paquebot régulier SWAN, capitaine H. Harding, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES REED & Co
20 mai 35, rue Royale

POUR LE HAVRE—Le navire doublé et chevillé en cuivre, New Orleans, capt. Cole, partira sous peu [illegible] 100 balles. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Cole, vis-à-vis le marché [illegible] AMELANE & Co
20 mai—3

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe EXCHANGE, capitaine Atkins, a 1100 balles à bord [illegible] le fret de 250 balles, ou passage ayant [illegible] très bien établi, s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
17 mai 14 rue Bienville

Pour Cowes—Le navire de première classe MOHAWK, capitaine S[illegible], partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à
17 mai L. H. GALE, 93 rue de la Commune

A FRETER—Le navire de première classe ROBT. PULSFORD, capitaine Prince, est prêt à prendre 1500 balles de coton. S'adresser à bord ou à
[illegible] GEO. GREEN.

POUR NEW YORK—Le brick ANGOLA, capitaine Tate, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu, pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
13 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR BOSTON.
Le brick A. I. Almena, doublé et chevillé en cuivre, capit. Diane, partira sous peu. Pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT,
12 mai rue Bienville No. 14

POUR ANVERS
Le navire neuf et fin voilier, Riga, [illegible] partira sous peu. Pour passage [illegible] s'adresser à L. H. GALE,
12 mai rue de la Commune No. 93.

POUR LE HAVRE—Le navire NATCHEZ, partira pour le port ci-dessus le 20 du courant; pour le fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à
11 mai J. OGDEN & Co

POUR PHILADELPHIE—Le brick de première classe, Col. Howard, capitaine Gatchell, partira de suite. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
10 mai 93, rue de la Commune

A LOUER OU FRETER—Le beau navire Al. tirant peu d'eau, Octoroon, capitaine Wm. Deacon, est prêt à recevoir cargaison. S'adresser à bord près du chemin à coulisses.
10 mai

FRET POUR BALTIMORE
Le fret de 500 barils au environ sera donné à un bon batiment pour le port ci-dessus, si l'on s'adresse immédiatement à
9 mai JNO. A. PECK, No. 29 vieille Levée.

POUR TAMPICO
La goélette fine voilière, CREOLE capit. Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 mai rue du Camp, No. 48, JOHN CROSBY.

Fret et passage pour Trieste.
Le beau navire neuf A 1, DILIGENTE, doublé et chevillé en cuivre, a besoin de 200 balles pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage, à bord ou à
DUSSAUT FILS Ainé,
9 mai 77, St. Louis

A LOUER, un magasin rue Bourbon entre St. Louis et Conti, s'adresser à
12 mai R. BRUGIER.

[illegible] Louisville Ky [illegible]
10 mai R. BRUGIER